



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

L'accommodement de la diversité religieuse : regards croisés, Canada, Europe, Belgique / Emmanuelle Bribosia & Isabelle Rorive
éd. P.I.E. Peter Lang, 2015
cote : 60.299

En Europe comme en Amérique, les Etats occidentaux modernes sont devenus, ou tendent à devenir, des sociétés plurielles sur les plans religieux et accessoirement éthique et culturel. D'aucuns ont même pu parler d'une " explosion du pluralisme religieux ".

Cette situation a imposé à des gouvernants soucieux d'une cohabitation harmonieuse, la définition d'une politique nouvelle basée sur la recherche de la conciliation, de l'agrément et du *modus vivendi*.

Ces problèmes ont inspiré la tenue, les 26 et 27 avril 2012, à l'Université Libre de Bruxelles, d'un colloque international réunissant des enseignants-chercheurs de quatre disciplines différentes et appartenant à diverses universités, principalement belges et canadiennes, sur le thème de " L'accommodement raisonnable de la religion en Belgique et au Canada ". Au cours de ces deux journées, les participants se sont appliqués à analyser, sur le mode comparatif, les problèmes philosophiques, juridiques, politiques et sociaux posés par la diversité religieuse et ethnoculturelle en privilégiant l'exemple des deux pays susmentionnés, la Belgique et le Canada (en fait la province de Québec). Nous apprenons p. 20 que ce colloque a donné lieu à des débats « passionnants et passionnés ».

Deux jeunes professeures de la faculté de droit de l'ULB, Emmanuelle Bribosia et Isabelle Rorive ont eu le mérite d'éditer le présent ouvrage qui, s'il ne peut être considéré comme présentant les actes du colloque, ne s'inscrit pas moins dans le prolongement logique de celui-ci.

Dans sa préface, Françoise Tulkens, professeur émérite à Louvain, présidente de la fondation Roi Baudouin et ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg (CEDH) s'efforce de proposer une définition de la notion d'accommodement raisonnable et de préciser ses finalités. Il s'agit, selon Mme Tulkens, d'un effet de la reconnaissance du droit à l'égalité et pas uniquement d'une égalité formelle mais d'une égalité substantielle garantissant un exercice véritable de ce droit, ce qui nous rapproche de la discrimination indirecte (ou discrimination positive) enfin reconnue depuis peu par la CEDH. Les " principes et idées du droit " jadis définis par Georges Burdeau et que l'on



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

pouvait croire intangibles se trouvent remis en cause et confrontés à un défi. La préfacière s'interroge ensuite sur la *sincérité* de la demande d'accommodement raisonnable en matière religieuse. Elle rejette cette notion qui amènerait les juges de la Cour à établir une distinction entre " vraie " et " fausse " demande sinon entre " vrais " et " faux " croyants. Tout ceci pose le problème du " respect de la diversité et de la participation sociale des groupes minoritaires ". Ce problème fait écho au souci de la CEDH d'être parfois amenée à garantir les intérêts d'une minorité contre l'avis de la majorité.

Dans leur introduction, les deux directrices de la publication retracent la genèse de la notion d'accommodement raisonnable, apparue vers 2005 au Québec, où elle a inspiré les travaux de la commission Bouchard-Taylor de 2008. Elle n'a pas tardé à franchir l'Atlantique pour être adoptée en Europe francophone et notamment en Belgique sous le nom d'aménagement raisonnable. Elle a contribué à la mise sur pied en 2009 des assises de l'interculturalité. Evoquant le Dr Jekyll et Mr Hyde, l'introduction constate que l'aménagement raisonnable est tantôt perçu comme un instrument de repli identitaire et tantôt comme un procédé de fragmentation de la société visant à renforcer l'autorité étatique.

Dans l'étude du contexte philosophique, Cécile Laborde (University College, Londres) s'interroge sur la liberté de religion à l'âge séculier et sur l'utilité d'accorder une protection particulière à l'exercice des religions, ce qui lui paraît en contradiction avec l'idéal de neutralité entre les divers modes de vie, religieux et non religieux, dans un contexte pluriel. Dans une réponse à sa collègue, sans toutefois critiquer les positions de cette dernière, Gily Coene (Vrije Universiteit Brussel), constate la profonde confusion qui règne, du moins en Belgique, entre les notions de laïcité et de neutralité, pose le problème de la neutralité en matière de prestation de services publics (avec l'inévitable question du port du voile par certaines employées municipales en rapport avec le public). Il développe les thèses de Taylor et Mac Lure qui estiment que dans une société sécularisée, le religieux n'est pas fondamentalement différent des autres options philosophiques et ne mérite pas de traitement spécifique. Il considère que la rétribution, sur fonds publics, des ministres des divers cultes et des responsables des associations philosophiques, qui découle de la constitution de 1831, est génératrice de bien des problèmes. Les demandes de reconnaissance émanant des communautés bouddhiste, hindoue, sikhe, affluent, ce qui ne facilite pas la tâche des responsables administratifs.

Troisième intervenant sur le contexte philosophique, Jean-François Caron (ULB) estime que l'accommodement raisonnable peut aider à penser une nouvelle éthique de l'appartenance. Il passe en revue les positions d'un grand nombre d'auteurs (allant de Renan à Michel Foucault en passant par Will Kymlicka et Karl Deutsch).

Dans une seconde partie, consacrée aux processus politiques comparés (autrement dit aux réponses des autorités québécoises et belges aux exigences du pluralisme confessionnel) on lira avec intérêt la contribution de Bernard Gagnon (Université du Québec à Rimouski) qui étudie l'interculturalisme québécois à la lumière du rapport Bouchard Taylor ainsi que celles de Julie Ringelheim (FNRS et Louvain) qui ne peut que constater l'échec des Assises de l'interculturalité en Belgique et de François Foret (ULB) qui remarque pour sa part que la



Académie des sciences d'outre-mer

recherche d'accommodements raisonnables pour corriger les rigueurs d'une norme universelle peut être source d'embarras plus grands encore.

Dans la troisième partie: " Approches juridiques comparées " José Woehrling, constitutionnaliste canadien, (Université de Montréal) traite des aménagements de la diversité religieuse et des conflits avec les droits fondamentaux dans le cas du Canada tandis qu' Emmanuelle Bribosia et Isabelle Rorive voient dans ces mêmes droits fondamentaux, à la fois les gardiens et les garde-fous de la diversité religieuse en Europe. Pour Xavier Delgrange (Saint-Louis Bruxelles et Louvain) et Hélène Lerouxel (Conseil d'Etat de Belgique) l'accommodement raisonnable peut être perçu comme le bouc émissaire en Belgique d'une laïcité uniformisatrice et inhibitrice qui, selon les termes des auteurs, (p. 239), « cache de plus en plus péniblement une dimension islamophobe ».

Intitulée " Regards sociologiques comparés " la dernière partie aborde comme il se doit la question du voile. Pascale Fournier (Université d'Ottawa) et Emmanuelle Jacques (assistante à la Cour Suprême du Canada) posent le problème du voile intégral pour admettre avec le législateur québécois qu'aucun accommodement raisonnable ne peut être envisagé dans ce cas. Ilke Adam (Vrije Universiteit Brussel) et Andrea Réa (ULB) nous entretiennent des pratiques d'accommodement raisonnable sur les lieux de travail en Belgique. Ils traitent des diverses demandes formulées par les travailleurs (très majoritairement de confession musulmane) et des réponses qui leur sont données dans les deux domaines principaux de l'octroi des congés et des aménagements aux codes vestimentaires.

Tirant les conclusions de cet ouvrage collectif, Jocelyn Mac Lure (Université Laval) et Philippe Boucher (Montréal) constatent que la diversité morale et religieuse est aujourd'hui l'un des plus grands défis des sociétés démocratiques en même temps que l'un des enjeux majeurs de la philosophie politique contemporaine. Le présent ouvrage a apporté sa contribution au débat en s'efforçant de clarifier la notion d'accommodement raisonnable. L'aménagement de la diversité religieuse ne va pas sans poser de nombreux problèmes et les deux auteurs de la conclusion estiment à bon droit que les réflexions présentées dans ces pages peuvent aider à les résoudre.

Jean Martin